Ville de Saguenay

SERVICE DU GREFFE

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **24 novembre 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur la demande de dérogation suivante :

Lot 5 653 241 du cadastre du Québec, adjacent au 2893 à 2895, rue Bagot, La Baie – DM-6248 (id-19571) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'absence d'un bâtiment principal, autoriser l'implantation de conteneurs maritimes sur un terrain sans bâtiment principal et autoriser l'absence de bandes gazonnées le long des limites est et ouest, sur un immeuble situé sur le lot 5 653 241 du cadastre du Québec, adjacent au 2893 à 2895, rue Bagot, La Baie, aux conditions suivantes :

- Que l'ensemble des conteneurs présente une couleur uniforme;
- Que les arbres à planter présentent les dimensions minimales prescrites à l'article 609 du règlement de zonage VS-R-2012-3 en vigueur.

2502, rue des Frênes, La Baie – DM-6254 (id-19580) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant de 5,23 mètres au lieu de 6,00 mètres et régulariser l'implantation d'un garage attenant à une distance de 0,39 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 1,00 mètre et à une distance de 5,10 mètres de la ligne de rue au lieu de 5,50 mètres, sur un immeuble situé au 2502, rue des Frênes, La Baie.
Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 29 octobre 2026

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON